

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 30 mars 2017 - 18 h 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 04 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, SIMÉON et VITET Mrs BROUSSE, CHOUARD, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER, SÉVERAC et SOUM
PROCURATIONS	Mme CALVO a donné procuration à Mme LACOSTE Mme DE COUX a donné procuration à Mme KRIER Mme MATHIEU-DEBLACHE a donné procuration à M. SOUM Mme VOISIN a donné procuration à Mme BOBO M. BAË a donné procuration à Mme VITET M. FRANCHINA a donné procuration à M. LASCRET M. LERAT a donné procuration à Mme HERNANDEZ M. MONROZIER a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	Mme RANGOLY et M. BUISSON
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme BOBO Françoise
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2017 2 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2016 3 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2016 4 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2016 5 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2016 6 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac" 2016 7 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac II" 2016 8 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac III" 2016 9 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" 2016 10 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal les Jardins de Moundran" 2016 11 - Adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers" 2016 12 - Clôture de deux budgets annexes 13 - Bilan des acquisitions et cessions foncières - 2016 14 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2016 15 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 16 - Budget Primitif 2017 - budget principal "Commune" 17 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2016 18 - Budget Primitif 2017 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 19 - Budget Primitif 2017 - budget annexe "Bâtiment Locatif" 20 - Budget Primitif 2017 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 21 - Budget Primitif 2017 - budget annexe "lotissement communal Cachac" 22 - Budget Primitif 2017 - budget annexe "lotissement communal Cachac II" 23 - Budget Primitif 2017 - budget annexe "lotissement communal Cachac III" 24 - Budget Primitif 2017 - budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" 25 - Formation des Elus - bilan de 2016 et enveloppe budgétaire pour 2017 26 - Modification du régime indemnitaire de fonction des Elus

27 - Avenants au marché de travaux de réhabilitation de la salle du Trépadé
28 - Dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys - modalités de répartitions
29 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT
30 - Questions orales posées par les divers groupes
31 - Informations diverses

Date de la convocation : 23 mars 2017	Date d'affichage : 24 mars 2017
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 23 Votants : 31

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme BOBO Françoise, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. nombre de permis de construire
2. positionnement du groupe de la Majorité par rapport aux futurs scrutins

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : sur le dernier point, ou avant-dernier point, qui concerne TISSÉO : le résumé qui en est fait me paraît un peu approximatif. Je crois que l'introduction des propos avait été l'interpellation de l'Adjoint par "M. Tisséo", je crois qu'il avait été ainsi appelé. Donc, je propose que cette partie d'introduction ("M. Baë, il s'agit de la réunion SMTC-TISSÉO, à laquelle tu pourras t'y rendre accompagné de M. Pilet ..."), soit supprimée car elle n'amène rien au débat, c'était uniquement l'information d'une réunion publique. Sinon, je demanderai que soient retranscrits les propos exacts prononcés, avec l'interpellation de cet Adjoint. Donc, je propose que cette partie soit supprimée, qu'on informe juste qu'il y avait une réunion publique, ou des réunions publiques.

Mme le Maire : quelle page ? Sur les "informations diverses", la dernière page ?

M. Pilet : oui, sur la dernière page.

Mme Lacoste, Adjointe : excusez-moi. Sur l'intervention de M. Baë ?

M. Pilet : non. L'intervention de M. Baë était sur un Conseil Municipal précédent, il n'y a pas de souci, je ne veux pas y revenir. Là, c'était une information donnée, à savoir une réunion publique ...

Mme le Maire : ... oui, c'était un lapsus de ma part, c'est-à-dire qu'au lieu de dire "M. Baë", j'ai dit "M. Tisséo". Cela a donc été effectivement corrigé, en reprenant "M. Baë" ...

M. Pilet : vu les propos, les ambiguïtés, notamment autour de mon nom ...

Mme le Maire : ... "à laquelle tu pourras t'y rendre accompagné de M. Pilet" ? Oui, vous l'aviez suffisamment épinglé ...

M. Pilet : sur les indemnités, tout à fait ...

Mme le Maire : ... oui, et sur le rôle qu'il pouvait éventuellement jouer en tant qu'Adjoint chargé des transports, et vous dénigriez l'action qu'il menait.

M. Pilet : non, pas du tout, ce n'était pas sur l'action qu'il menait, c'était sur les indemnités ; nous nous sommes mal expliqués. Je demande à ce que ce soit retiré, ou que ce soit reformulé autrement, de manière qu'on voit bien qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

Mme le Maire : alors, ce sera corrigé si vous le voulez, à savoir que nous restons sur l'information portant sur le Projet Mobilités. Cela dit, les propos tenus ne sont que la conséquence de ce que, vous, vous avez écrit

M. Pilet.

Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0
	Absents au CM du 02/03/17 :	2 (Mme Rangoly et M. Buisson)

Mme le Maire : présidence de la séance durant le vote des Comptes Administratifs : l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit :

"Dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote".

En conséquence, Mme le Maire propose au Conseil Municipal, pour les votes des Comptes Administratifs, que la présidence soit assurée par M. Marin Pierre, 1^{er} Adjoint.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Pour la présentation des Comptes de Gestion (CG) et Comptes Administratifs (CA), je laisse la parole à Mme Krier.

Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 18 h 15

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

L'ensemble des points relatifs au budget est présenté par vidéoprojection.

2 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2016 (délibérations n° 2017-034 et 2017-035)

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances :

SOMMAIRE

I - Résultats 2016 : adoption du Compte de Gestion et approbation du Compte Administratif du budget communal et de tous les budgets annexes

II - Clôture de deux budgets annexes

III - Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2016

I - Budget communal - CA 2016

La chaîne de l'épargne :

Nos produits de fonctionnement courant sont en augmentation de 3,72 % du fait de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) exceptionnelle du Muretain Agglo, du renversement de l'excédent du budget annexe "Zone Économique les Portes du Gers", et de l'encaissement important de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Mme le Maire : il faudrait préciser, avant de présenter les documents, que trois réunions de la commission finances ont eu lieu entre le Débat d'Orientations Budgétaires et aujourd'hui, le vote du budget. Tous ces documents ont été travaillés par l'ensemble des Conseillers, qu'il s'agisse des Conseillers de la Majorité ou de l'Opposition, qui ont eu à disposition toutes les données en temps et en heure.

Mme Krier : nous constatons effectivement que notre épargne est toujours positive.

Les ratios :

Les ratios de la commune sont inférieurs aux ratios des communes de la même strate, sauf les dotations de l'État, ce qui montre que Fonsorbes est une commune très aidée.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2016 de 1,88 %.

La hausse de 7,64 % concernant les impôts et taxes est due :

- à la variation physique des bases
- à un encaissement important de taxe additionnelle aux droits de mutation de 540 000 €
- à un versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire exceptionnelle du Muretain Agglo de 522 000 €

Notre commune est aussi impactée par la baisse des dotations de l'État.

Notre contribution au redressement des finances publiques sur l'année 2016 a été de 153 000 €. Pour la première année, elle n'a pas été compensée par une augmentation des dotations de péréquation.

Les produits de gestion courante sont en forte hausse en 2016 de 353,75 % suite à la demande de la Trésorerie de clôturer le budget annexe "Zone Économique les Portes du Gers". Par conséquent, l'excédant de ce budget a été reversé sur le budget communal.

Concernant les produits exceptionnels, la baisse de 81,56 % est principalement due aux cessions et au reversement en 2015 de la Zone de la Ménude, ex-SIDEXE (on n'en a pas eu en 2016, ce qui fait une diminution des recettes).

Les dépenses de fonctionnement :

L'année 2016 est marquée par l'intégration des compétences du SIVOM du canton de Saint-Lys. Par conséquent, la hausse des charges à caractère général et des charges de personnel est pour partie due à la reprise de ces compétences.

La forte augmentation des charges à caractère général est aussi due au renforcement électrique du secteur Bélesta pour un montant de 372 000 €. Sans cette dépense, l'augmentation des charges à caractère général serait de 3,72 %.

De plus, en 2016, nous avons payé deux années de facturation pour l'eau et l'assainissement.

Toutefois, nous avons réalisé des économies sur les énergies avec, notamment, le passage au marché à groupement de commandes du Muretain Agglo pour l'électricité et l'extinction de l'éclairage public en année pleine. Cette économie peut se chiffrer à 48 000 € entre 2014 et 2016.

Nous avons également dénoncé le marché des photocopieurs : l'économie pour 2016 est de 50 000 €, et sera d'environ 60 000 € en 2017.

Concernant l'Attribution de Compensation (AC) versée au Muretain Agglo, elle augmente de 3,47 % du fait du paiement de deux AC de voirie (lié à la fusion au 1^{er} janvier 2017 - l'agglo disparaissait, il fallait tout payer). Cependant, cette hausse a été limitée grâce au travail du SIVOM du canton de Saint-Lys sur les dépenses de la compétence "Petite Enfance". Ce travail a permis une baisse pérenne de 191 000 € de notre AC. De plus, le Muretain Agglo a décidé la mise en place d'une DSC pérenne pour un montant de 86 000 € intégrant les dépenses liées au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.

Concernant les opérations d'ordre, nous avons une forte baisse de 58,58 % car en 2015, suite à la négociation du prêt SFIL, il avait été capitalisé 440 000 € au titre de l'indemnité compensatrice dérogatoire. Cette charge, bien sûr, ne se retrouve pas sur 2016.

Les charges de gestion courante sont également en forte baisse de 48,08 %. Cette baisse s'explique par le passage de 919 000 € à 143 000 € des contributions aux syndicats (fin de la contribution au SIVOM du canton de Saint-Lys et dernier versement pour la station de la Bourdette à RÉSEAU 31).

Les charges financières sont également en forte baisse car en 2015, suite à la négociation du prêt SFIL, il a été autofinancé 450 000 € au titre de l'indemnité compensatrice dérogatoire. Cette charge ne se retrouve pas sur 2016.

Enfin, les charges exceptionnelles sont marquées par le paiement de 60 000 € au titre de l'indemnité de résiliation pour les photocopieurs, contre 120 000 € initialement prévus.

Evolution des dépenses de personnel :

Concernant les charges de personnel, et plus spécifiquement le coût des agents titulaires, une progression de seulement 2,98 % est enregistrée. Cette augmentation de la masse salariale prend en charge le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) bien sûr, mais aussi la hausse du point d'indice applicable au mois de juillet, la révision du régime indemnitaire et la première vague d'application de la loi PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) pour les agents de catégorie B.

Pour l'année 2016, le montant des dépenses de personnel est de 5 225 685 €, prenant en compte l'intégration des agents du SIVOM d'une part, et une progression du budget dédié aux contractuels d'autre part. L'absentéisme, trop important dans certains services, a mis en difficulté la continuité du service public et nous avons dû avoir recours à des contractuels pour pallier ces absences. Il faut toutefois pondérer cette donnée puisque nous retrouvons en recettes les remboursements pour longue maladie et accidents de travail, mais également les aides de l'État affectées aux contrats aidés.

La capacité de désendettement :

Nous sommes à 2,96, très en dessous de la moyenne nationale, et en dessous du seuil de 8 à 10 qui devient critique.

La dette :

L'encours de la dette est de 5,54 millions d'euros. Il a augmenté de 680 000 € suite à la reprise de la dette des compétences du SIVOM du canton de Saint-Lys. Cela a impacté aussi le taux d'endettement et la charge de la dette.

L'encours moyen des communes de notre strate de 2015 (dernier indicateur connu) était de 944 € par habitant, contre 461 € pour la commune de Fonsorbes ; donc, notre encours de la dette est faible. Cet encours, au 31 décembre 2016, est composé de 94 % d'emprunts à taux fixe et de 6 % d'emprunts à taux révisable. Nous n'avons pas de prêt structuré ou dit "toxique". Cette prépondérance des emprunts à taux fixe engendre une sécurisation de la dette de la ville de Fonsorbes sur le long terme.

Au cours de l'année 2016, nous avons renégocié deux emprunts auprès de la Banque Populaire. Cette renégociation a permis d'économiser 55 000 € d'intérêts.

Les dépenses d'équipement :

L'épargne nette positive de 2015 nous a permis de lancer le programme d'investissements présenté en janvier 2016 :

- début des travaux de rénovation de la salle du Trépadé
- début de l'équipement numérique pour les écoles
- entretien des bâtiments communaux, dont les bâtiments scolaires
- renforcement du réseau d'eau à Cantegraille (2^{ème} tranche)
- rénovation du beffroi de l'église
- travaux de voirie (rond-point des Portes du Gers, rue des Jardins, rue de la Naouzo de la Ferratéro ...)
- parking de Bidot
- équipement des services (informatique, services techniques)

Les restes à réaliser en dépenses de 2016 reportés en 2017 sont d'un montant de 1,2 million d'euros et concernent principalement les travaux de rénovation de la salle du Trépadé.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 3 093 309,02 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 3 093 309,02 €

3 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2016 (délibérations n° 2017-036 et 2017-037)

Mme Krier : le Tribunal de Commerce de Toulouse a pris la décision, le 15 mars 2016, d'approuver le plan de redressement en faveur de la SCI TONY. Ce plan prévoit le remboursement du passif échu d'un montant de 70 381,09 € sur 8 ans, en 16 semestrialités, à compter du 15 mars 2017.

Enfin, le mandataire judiciaire ne paie toujours pas régulièrement les loyers faute de trésorerie suffisante, et le montant des loyers impayés à mi-mars 2017 est de 90 303,74 €.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 6 534,69 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 6 534,69 €

4 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2016 (délibérations n° 2017-038 et 2017-039)

Mme Krier : le bâtiment est loué. Le paiement des loyers est régulier. La commune continue à rembourser les prêts.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 9 752,15 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 9 752,15 €

5 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2016 (délibérations n° 2017-040 et 2017-041)

Mme Krier : le bâtiment est loué. Le paiement des loyers est régulier. La commune continue à rembourser les prêts.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 8 487,51 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 8 487,51 €

6 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" 2016 (délibérations n° 2017-042 et 2017-043)

Mme Krier : il reste quatre cautions à rembourser.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 31 000,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 31 000,00 €

7 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" 2016 (délibérations n° 2017-044 et 2017-045)

Mme Krier : il reste un lot à commercialiser. La commune continue à rembourser le prêt sans intérêt du Conseil Départemental. Nous entamons la phase de remboursement des cautions.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 305 586,43 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 305 586,43 €

8 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" 2016 (délibérations n° 2017-046 et 2017-047)

Mme Krier : tous les lots ont été vendus. La commune continue à rembourser le prêt sans intérêt du Conseil Départemental. Nous entamons la phase de remboursement des cautions.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 534 302,97 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 534 302,97 €

9 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" 2016 (délibérations n° 2017-048 et 2017-049)

Mme Krier : nous sommes toujours dans l'attente de la vente d'un lot, ce retard étant lié à la création de la station intercommunale d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 5 000,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 5 000,00 €

10 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LES JARDINS DE MOUNDRAN" 2016 (délibérations n° 2017-050 et 2017-051)

Mme Krier : nous prévoyons de clôturer ce budget.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 15 000,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 15 000,00 €

11 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ZONE ECONOMIQUE LES PORTES DU GERS" 2016 (délibérations n° 2017-052 et 2017-053)

Mme Krier : nous prévoyons de clôturer ce budget.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 0,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 0,00 €

Nous pouvons passer aux questions.

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : nous souhaitons vous donner notre position par rapport au vote que nous allons formuler sur ces Comptes Administratifs.

Sur le Compte Administratif lui-même, comme nous le disons chaque année, c'est plus une opération technique qu'un vote politique. Nous voterons donc "pour" le Compte Administratif et le Compte de Gestion du budget général, ainsi que pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion des budgets annexes, sauf pour celui de l'Atelier Relais Carrosserie.

Voilà notre positionnement par rapport aux onze premiers points.

M. Pilet : sur les budgets de la commune, nous avons évoqué, ou j'avais évoqué en commission, les investissements, notamment les investissements non réalisés en attente de demandes de subventions. Aussi, si les subventions n'arrivaient pas, ou si les réponses sont négatives aux subventions, comment seront traités ces investissements prévus ? En commission, il n'y avait pas eu de réponse claire, je voulais savoir si aujourd'hui vous avez eu le temps d'y retravailler dessus et si vous pouvez amener une réponse.

Mme le Maire : en l'occurrence, à quels investissements pensez-vous ?

M. Pilet : plusieurs investissements sont en attente de subventions, je pense notamment aux menuiseries du Trépadé dont les investissements sont reportés.

Mme le Maire : nous attendons les réponses, c'est dans le cadre du Contrat de Territoire.

M. Pilet : il y a plusieurs demandes, je ne me souviens pas de toutes ; nous les avons évoquées lors de la commission. J'avais donc posé la question : s'il n'y a pas les subventions, est-ce que les investissements seront réalisés ?

Mme le Maire : concernant les menuiseries du Trépadé, la réponse est oui. Concernant l'extension de l'ALAE et la réfection de la cuisine satellite, nous attendrons fort probablement 2018, du fait que nous ne sommes pas dans les délais pour le dépôt des dossiers auprès du Conseil Départemental. Nous avons pris le temps de nous faire aider, ce qui a retardé les échéances telles que nous les avons prévues. Si nous ne les réalisons pas cette année, nous attendrons d'avoir la certitude d'obtenir les subventions, et nous les réaliserons l'année prochaine.

M. Pilet : d'autre part, avons-nous une estimation du terrain qui reste sur le lotissement "la Rose du Parc" ?

Mme le Maire : il faudra demander à nouveau l'avis des Domaines car le dernier avis date de plusieurs années, sachant que la station d'épuration est prévue, au mieux pour 2018, mais fort probablement pour 2019. Nous demanderons l'avis des Domaines à ce moment-là.

M. Pilet : merci pour les précisions. Je prends un peu la même position que le groupe "Agir pour Fonsorbes", à savoir : s'agissant principalement d'un positionnement technique, je voterai "pour" l'adoption des Comptes Administratifs et de Gestion qui nous sont proposés aujourd'hui.

2 à 11 - VOTE POUR LES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2016

M. Marin, 1^{er} Adjoint : je vais vous demander de procéder au vote du Compte de Gestion du budget communal :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Mme le Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs

M. Marin : je vous demande d'approuver le Compte Administratif du budget communal :

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Mme le Maire regagne la séance

Après débat sur les modalités des votes, et afin d'éviter à Mme le Maire des sorties et entrées incessantes, il est décidé de regrouper, en premier lieu, les Comptes de Gestion de chaque budget, et ensuite les Comptes Administratifs.

M. Marin procède donc au vote du Compte de Gestion de l'ensemble des budgets :

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOTE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalame et Perrot)
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "lotissement Communal Cachac"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "lotissement Communal Cachac II"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "lotissement Communal Cachac III"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal les Jardins de Moundran"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers"

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Mme le Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs

**2 à 11 - VOTE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2016**

M. Marin procède au vote du Compte Administratif de l'ensemble des budgets :

Budget principal "Commune"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOTE	Pour :	26
	Contre :	4 (<i>Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot</i>)
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac II"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal Cachac III"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Lotissement Communal les Jardins de Moundran"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers"

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	0

Mme le Maire regagne la séance

Mme le Maire : je vous remercie pour votre confiance. Nos remerciements sont surtout adressés au service financier de la commune pour la qualité du travail qu'il fournit tout au long de l'année sur la tenue de nos comptes, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse du budget communal ou de tous les autres budgets. Merci encore M. le Directeur financier pour la qualité de votre travail.

12 - CLOTURE DE DEUX BUDGETS ANNEXES (délibérations n° 2017-054 et 2017-055)

Mme Krier : nous allons procéder à la clôture de deux budgets annexes :

- "lotissement communal les Jardins de Moundran" : le lotissement est finalisé et le transfert des cautions est prévu sur le budget principal

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget annexe "lotissement communal les Jardins de Moundran".

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

- "Zone Economique les Portes du Gers" : fin de l'opération

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers".

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES - 2016 (délibération n° 2017-056)

Le bilan est présenté par diaporama.

Mme Krier : acquisitions :

- terrain du futur cimetière : 25 000,00 €
- la station d'épuration de Cantelauze : 1 193 960,20 €
- le gymnase et le logement de Cantelauze : 2 151 495,28 €
- la déchetterie : 1 715 313,88 €
- station de relèvement Capelliers : 1,00 €
- la rue des Pervenches : 1,00 €
- le square de l'Ariège : acte administratif
- rue Déodat de Séverac : acte administratif
 - Total des acquisitions foncières : 5 085 771,36 €

Cessions :

- espace vert impasse du Tourmalet : 14 775,00 €
- giratoire : 1,00 €
 - Total des cessions foncières : 14 776,00 €

Mme le Maire : en fait, la seule acquisition foncière que nous ayons réellement faite est le terrain pour le cimetière. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : le groupe "Agir pour Fonsorbes" avait demandé un listing du foncier bâti. Sur ce listing, je n'ai pas vu le gymnase du lycée. Je pensais que c'était dans le cadre du SIVOM, mais cela n'apparaît pas sur le document présenté. Fait-il partie de l'intitulé "stade" ?

Mme Krier : oui, c'est sur la parcelle du stade.

M. Pilet : il conviendrait peut-être de le préciser parce que sur toutes les autres parties présentées dans le tableau, la signification et la dénomination des bâtiments fonciers sont précisées. De plus, par rapport à la déchetterie, y a-t-il des avancées sur les discussions avec le Muretain Agglo à propos de la manière dont ce seront dorénavant traités les dix hectares qui reviennent à la commune de Fonsorbes ?

Mme Krier : non. Un courrier a été envoyé au Muretain Agglo pour lui demander un rendez-vous afin de traiter l'ensemble des bâtiments.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2016.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Krier : nous passons au Budget Primitif 2017. Nous allons commencer par l'affectation des résultats, et poursuivre avec les taux d'imposition des taxes locales, le budget primitif lui-même et ensuite tous les différents budgets annexes avec, à chaque fois, l'affectation des résultats s'il y en a, et le détail.

14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2016 (délibération n° 2017-057)

Mme Krier : la somme de 2 348 343,52 € est à affecter.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 200 000,00 € ; la somme restante de 1 148 343,52 € serait reportée en section de fonctionnement.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur les affectations ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2016 pour les sommes énoncées.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstention :	0

Arrivée de Mme MATHIEU-DEBLACHE Virginie à 18 h 44

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

15 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (délibération n° 2017-058)

Mme Krier : suite à la fusion des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de la CAM, pour harmoniser les taxes locales des EPCI, les taux de fiscalité évolueront de la manière suivante :

TAXES DIRECTES LOCALES EPCI	TAUX de 2016	TAUX de 2017	DIFFÉRENCE	VARIATION
Taxe d'Habitation (TH)	10,49 %	10,60 %	0,11 %	1,05 %
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1,45 %	1,45 %	0,00 %	0,00 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	6,64 %	8,01 %	1,37 %	20,63 %

Par conséquent, afin de ne pas majorer les impôts des contribuables Fonsorbais, il est prévu de faire évoluer les taux de fiscalité de la manière suivante :

TAXES DIRECTES LOCALES FONSORBES	TAUX de 2016	TAUX de 2017	DIFFÉRENCE	VARIATION
Taxe d'Habitation (TH)	19,36 %	19,25 %	- 0,11 %	-0,57 %
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	33,70 %	33,70 %	0,00 %	0,00 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	159,11 %	157,74 %	- 1,37 %	-0,86 %

La perte de la fiscalité sera compensée par l'Attribution de Compensation : neutralité financière pour tous les foyers fiscaux : ménages et entreprises (pour les entreprises, uniquement la TFB, et non la CFE votée par le Muretain Agglo).

D'autre part, l'Etat augmente les bases de 0,4 %.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Gaubert : je vais, au nom du groupe, expliquer notre vote. Nous nous abstiendrons sur ce point dans la mesure où, comme nous l'avons exprimé auparavant, et je vais l'exprimer tout à l'heure dans mon intervention sur le budget, nous pensons que vous aviez la capacité de faire l'effort de baisser les taxes au-delà des ajustements techniques liés à l'harmonisation de la fiscalité de l'intercommunalité. Nous ne pouvons nous satisfaire aujourd'hui que ces taux soient bloqués depuis de nombreuses années, certaines personnes autour de la table peuvent en témoigner. Nous ne pouvons pas voter "contre" puisqu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité, et nous ne pouvons pas voter "pour" parce que nous pouvons considérer qu'il y aurait eu une marge de manœuvre que vous auriez pu appliquer, une baisse, même symbolique, de la fiscalité. Notre vote sera donc une abstention.

Mme le Maire : quand vous dites, M. Gaubert, qu'ils sont bloqués depuis plusieurs années, oui ils sont bloqués par nous, effectivement. Ils n'étaient pas bloqués par nos prédécesseurs qui les ont consciencieusement augmentés lors des mandats précédents. L'engagement que nous avons pris était que nous n'augmentions pas les taux, et avons respecté cet engagement, sans être surs de pouvoir le tenir ; nous l'avons respecté. Cette année reste encore une année fragile, vous avez su nous le dire lors du débat sur les orientations budgétaires. Nous avons donc estimé prématuré de baisser les taux, c'est quelque chose qui est envisagé pour les années à venir, n'avez pas de doute là-dessus ; si nous sommes en capacité de le faire, nous le ferons. Nous avons estimé que c'était prématuré pour cette année. Nous avons traversé les années difficiles que nous venons de passer sans avoir besoin de les augmenter, ce qui est une sacrée gageure. Il n'est pas évident que d'autres, à notre place, auraient été en capacité de le tenir.

M. Pilet : nous actons une compensation du Muretain Agglo, compensation pérenne nous a-t-il été dit en commission des finances, qui sera donc renouvelée tous les ans. Cependant, si les taux augmentent, ce sera autre chose, nous sommes bien d'accord. Vous aviez plusieurs choix, le choix effectivement d'en profiter

pour appliquer une baisse de la fiscalité, mais aussi celui de l'augmenter. Vous avez donc fait le choix de ne pas l'augmenter et de compenser totalement cette hausse du Muretain Agglo pour que cela ne coûte rien aux Fonsorbais. C'est pour cela que je voterai la proposition que vous faites, mais en appelant aussi à ce que le Muretain Agglo poursuive et accentue le travail de coordination entre toutes les communes pour une harmonisation, et pour qu'il y ait une réelle équité sur le territoire parce que là elle n'est pas encore acquise. Des communes se retrouveront en difficulté, il faut vraiment travailler cette notion d'équité sur l'ensemble du nouveau territoire du Muretain Agglo.

Mme le Maire : l'objectif est effectivement l'équité fiscale, mais c'est aussi l'équité de services, pour les petites et grandes communes. Nous sommes d'accord.

M. Pilet : en commission, nous avons proposé que ce vote soit repoussé de manière que tout soit travaillé, ce qui ne semblait pas possible. Mais j'insiste vraiment pour qu'il y ait un travail autour de cette équité sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des domaines.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition des taxes directes tels que définis ci-dessus pour la TH, la TFB et la TFNB.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)

16 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2017-059)

Mme Krier :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 - atténuations de charges

Il reste stable, ce sont les remboursements pour longue maladie, accidents de travail et autres.

Chapitre 73 - impôts et taxes

Ils sont en baisse par rapport à 2016, puisqu'il n'y a pas de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) exceptionnelle (la DSC) était sur ce chapitre-là)

L'actualisation des bases liées aux Portes du Gers n'apparaît pas dans le tableau, elle se fera en avril, la notification devrait avoir lieu cet été pour un paiement en fin d'année.

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante

Il est en baisse puisque nous n'avons pas de reversement des budgets annexes.

Chapitre 76 - produits financiers

En baisse lui aussi, puisque nous avons eu l'an dernier deux années de compensation du prêt SFIL. Cette année, nous n'en avons qu'une seule.

Chapitre 77 - produits exceptionnels

Il est en forte hausse du fait du versement des résultats de fonctionnement du SIVOM et du SIDEXE.

Total des Recettes : 12 844 010 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - charges à caractère général

Nous continuons à rechercher des économies :

- sur les fluides, les contrats
- en centralisant les achats, en faisant des groupements de commandes avec le Muretain Agglo
- en optimisant la flotte automobile

Cette année, il n'y aura pas le renforcement électrique de la zone de Bélesta

Chapitre 012 - charges de personnel

Il est en hausse de 3,10 % :

- Glissement Vieillesse et Technicité estimé à moins de 1 %
- augmentations du point d'indice en février et juillet
- PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations)

- poursuite de l'augmentation des taux de retraite
- suite au diagnostic des services techniques et entretien, l'embauche d'un Directeur Adjoint, la mise en place de chefs d'équipes, le recours à des contrats de prestations de services et l'accompagnement de cette réorganisation

Chapitre 014 - atténuation des produits

Attribution de Compensation à la CAM : 1 350 000 €

FNGIR : 639 000 €

Mme le Maire : le FNGIR est le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Le Directeur financier : suite à la réforme de la Taxe Professionnelle de 2011, le reversement des taxes était plus important que celui de 2010 ; l'Etat ponctionne donc sur la commune un montant de 639 000 €.

Mme le Maire : merci M. le Directeur financier.

Mme Krier : chapitre 022 - dépenses imprévues : 435 000 €

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 1 750 000 €

Chapitre 042 - opérations d'ordre entre section (amortissements) : 360 000 €

Un autofinancement de 2 006 025 € :

- virement de la section d'investissement
- + le chapitre 042 (amortissements) 360 000 €
- - le chapitre 042 (recettes) : 103 967 €

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

- indemnités des Élus
- service incendie
- syndicats
- CCAS
- subventions aux associations

Subventions aux associations

- subventions scolaires : 17 745 €
- subventions au CCAS : 300 000 €
- subventions périscolaires : 1 004 €
- subventions sociales : 470 €
- subventions aux associations sportives : 47 524 €
- subventions aux associations culturelles : 56 065 €
- subventions diverses : 1 431 €
- Soit un total de 424 239 €

Chapitre 66 - charges financières

Elles restent stables.

Chapitres 67 - charges exceptionnelles

Déficit de fonctionnement du SIVOM (Maison du canton)

Annulation de titres

Total des Dépenses : 12 844 010 €

Recettes d'Investissement

Nous prévoyons un autofinancement de 2 000 000 €, dont 1 000 075 € de virement à la section d'investissement.

Les principales recettes d'investissement pour un montant de 7 347 770 € :

- un emprunt d'équilibre : 1 000 000 €
le taux d'endettement faible de la ville, notre capacité de désendettement et l'opportunité des taux d'intérêts bas a permis d'inscrire cet emprunt d'équilibre

• un excédent :	744 965 €
• l'affectation du résultat :	1 200 000 €
• le virement de la section de fonctionnement :	1 750 000 €
• les amortissements :	360 000 €
• les transferts de résultats SIVOM-Maison du Canton :	554 570 €
• le FCTVA :	206 235 €
• les cessions :	160 775 €
• les subventions :	1 221 225 €
• un prêt à taux 0 du Conseil Départemental :	150 000 €

Total des Recettes : 9 384 770 €

Dépenses d'Investissement

I - Enfance-Jeunesse : 1 972 000 € (y compris les RAR)

Les principales opérations :

- travaux prévus à l'école élémentaire du Trépadé : rénovation de la cuisine satellite et extension des locaux du centre de loisirs
- étude pour la future salle multi-activités de Cantelauze
- fin de l'équipement informatique pour les classes élémentaires et du PEJF
- traitement acoustique du centre de loisirs : 1^{ère} partie
- travaux au gymnase du lycée
- rénovation d'un espace multi-sports et création d'une aire de jeux

II - Investissements ayant un impact favorable sur le fonctionnement et le développement durable : 1 870 000 € (y compris les RAR)

Travaux de rénovations énergétiques :

- salle du Trépadé
- changement des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé et des portes de Cantelauze
- chauffage de l'école maternelle du Trépadé
- achats de véhicules électriques
- travaux de rénovation du Florian pour la réalisation d'un tiers lieux
- réserves foncières

III - Rénovation et accessibilité des bâtiments : 339 000 € (y compris les RAR)

- salle du Trépadé (hors rénovation énergétique)
- accessibilité des bâtiments
- traitement acoustique du hall de la Mairie

IV - Cadre de vie : 280 000 € (y compris les RAR)

- révision et modification du PLU
- études : plan de déplacement communal, revitalisation du centre-ville
- mobilier urbain
- illuminations de Noël
- revêtement d'une partie de la coulée verte du Riouvouet

V - Équipements des services : 595 000 € (y compris les RAR)

- informatique
- matériel divers (notamment électoral)
- remorque podium
- mobilier pour les écoles et les festivités
- équipements spécifiques des services techniques

VI - Nouveau cimetière et aménagement : 522 000 € (y compris les RAR)

- nouveau cimetière, 1^{ère} partie
- création de 12 cavurnes dans le cimetière actuel

VII - Budget participatif : 50 000 € (pas de RAR puisque c'est la première année)

Ce budget a pour objectif de permettre aux administrés de proposer l'affectation d'un budget dont le montant sera défini sur la base de projets citoyens.

La dette

Notre capacité de désendettement a augmenté puisque nous avons souscrit un prêt de 1 000 000 €. Nous sommes toujours en dessous de la moyenne nationale, et bien en dessous du seuil des 8 ans qui pose problème.

Total des Dépenses : 9 384 770 €

Investissements de voirie portés par le Muretain Agglo (mais payés par la commune via son budget)

- lancement de l'étude sur la route de Tarbes
- aménagement des arrêts de bus ligne F - TISSÉO
- urbanisation de la rue Déodat de Séverac
- aménagement de sécurité avenue des Romarins
- réaménagement du chemin Canto-Laouzetto (PUP Hournes)
- aménagement de sécurité du chemin des Capelliers
- aménagement de sécurité du chemin de Cantelauze sur le pont du Vidaillon
- piste cyclable RD 68, route de Seysses, jusqu'à Aygolounguo
- réhabilitation de l'impasse Jules Guesde

Les ratios

Les dépenses d'équipement par rapport à la population ont augmenté du fait de nos investissements qui augmentent.

La commune est toujours une commune aidée : DGF par rapport à la population.

Un ratio est lié aux dépenses d'équipement ; ils ont forcément changé du fait du bon temps de nos investissements.

Mme le Maire : nous pouvons débattre sur le budget communal. Merci Mme Krier pour tout ce travail accompli. Il n'y a pas de doute sur le fait que l'on se rend compte au quotidien qu'il porte ses fruits, et nous le voyons là également.

M. Gaubert : est-ce que les investissements portés par l'Agglo impactent financièrement les finances de la commune ?

Mme le Maire : oui, via l'Attribution de Compensation voirie que nous paierons notamment en fonctionnement, bien entendu.

M. Gaubert : c'est porté par le Muretain Agglo, mais cela impacte la commune.

Mme le Maire : ce n'est pas un cadeau du Muretain Agglo. C'est la commune qui les paiera.

M. Gaubert : je voudrais, comme je le fais chaque année, faire une intervention et mes remarques sur le budget si vous le permettez.

Tout d'abord, je voudrais souligner la très bonne tenue des réunions de la commission des finances puisque chaque année, les Élus, de la majorité comme de l'Opposition, prennent le temps de travailler sur le budget sur trois commissions. Il est vrai que la présentation réduit beaucoup la portée du travail fait en amont. Il est donc quand même intéressant que les Élus soient partie prenante dans ce budget, et pour mieux exprimer leurs attentes et peut-être leurs questionnements, leurs interventions et peut-être aussi leurs doutes.

"Nous entamons aujourd'hui l'examen du budget de la 4^{ème} année du mandat et nous sommes surpris de ce satisfécit que vous vous octroyez alors que l'équilibre général du budget reste aléatoire. En effet, si vous affichez comme vous l'avez déjà fait pour le D.O.B., une capacité d'autofinancement en forte hausse, il n'en demeure pas moins que l'apport de recettes exceptionnelles y est pour partie imputable. Nous reconnaissons que vous avez recherché des économies de structure, mais vous êtes conscients que la méthode va bientôt

atteindre ses limites. Au final, vous prévoyez une épargne nette positive de presque 700 000 €, mais moitié moins importante que celle de 2016 et équivalente à celle de 2015.

Les ratios sont aussi significatifs puisqu'ils mettent en avant une inadéquation, notamment sur le ratio "dépenses et recettes réelles par rapport à la population" qui sont largement inférieurs à la moyenne de la strate ; vous les avez sous les yeux, vous pouvez juger. On voit aussi que la commune perçoit une DGF supérieure aux communes de la strate, mais cet écart tend à s'amenuiser, signe d'un resserrement des mécanismes de péréquation.

Nous constatons une harmonisation des taux entre la commune et la strate, au niveau des dépenses de personnel et de la dette, mais cela est peut-être en contradiction avec les deux ratios précités.

Pour les recettes de fonctionnement, notre attention est retenue par deux chiffres, le niveau de DGF reste stable, lié certainement à la réduction du prélèvement de l'État au titre de la contribution au redressement des comptes publics, mais aussi les rentrées fiscales s'amenuisent, en lien direct avec la baisse des droits de mutation. Au final, les produits exceptionnels jouent un rôle d'amortisseur, permettant à la section de croître de + de 5 %. Je me pose la question, pour l'an prochain, de la minoration de ces produits exceptionnels qui obligeront la commune à trouver d'autres sources financières. Je sais que la fiscalité issue de l'ouverture des Portes du Gers y pourvoira, mais jusqu'à quel niveau ?

Pour les taux de la fiscalité, nous mesurons la difficulté de se projeter, mais, néanmoins, les rentrées exceptionnelles sur la commune auraient pu vous permettre de baisser les taux de manière symbolique, ce qui justifie notre vote de toute à l'heure, en dehors du cadre de l'harmonisation des taux de l'intercommunalité. Alors, cela aurait été un marqueur fort qui vous aurait distingués de vos prédécesseurs, vous y avez fait référence tout à l'heure. Le simple fait que vous ne vous engagiez pas dans cette voie démontre votre manque de visibilité sur la trajectoire des finances à court et à moyen terme.

En ce qui concerne les dépenses, et notamment les charges à caractère général, vous indiquez une perspective de leur baisse via les contrats et groupements de commandes dans le cadre de l'intercommunalité. Cela est une réelle opportunité. Toutefois, les économies d'échelle au niveau de la commune ont atteint leurs limites.

Nous comprenons votre volonté d'augmenter les moyens pour l'économie et la culture, mais pourquoi pas pour les associations de manière générale ? Nous considérons que la mise en place des clés de répartition était nécessaire, mais pourquoi continuer à appliquer une péréquation alors que les finances vont mieux ? A défaut, vous auriez dû rétrocéder ces efforts de gestion par la mise en place d'intéressement au profit des associations, je l'ai dit à multiples reprises. Le principe d'équité devrait prévaloir dans votre approche gestionnaire.

Pour les dépenses de personnel, la prise en compte de l'évolution statutaire via des augmentations générales décidées par les pouvoirs publics est incontournable. Mais, nous ne comprenons toujours pas que les contribuables doivent accepter de financer via leurs impôts les quatre jours exceptionnels aux agents de la commune. Nous vous rappelons que le respect de la durée du travail a fait l'objet d'un rappel dans une circulaire récente et que vous ne pourrez pas y déroger. On n'oubliera pas l'épisode navrant de la récupération du 1^{er} mai dernier.

Pour la section d'investissement, on ne peut qu'apprécier que les recettes exceptionnelles dégagées puissent renforcer la capacité d'autofinancement, et que cette dernière soit utilisée pour lancer l'investissement, mise à mal ces dernières années.

Vous avez réitéré récemment la volonté de la Majorité de développer des zones économiques ; encore faudra-t-il être en capacité d'attirer les entreprises.

Vous avez fait le choix de réaliser un emprunt d'équilibre, corroborant votre volonté de désendetter la ville ; c'est une bonne chose à court terme, mais parviendrez-vous à maintenir la trajectoire car il faudra trouver des financements pour la réalisation des opérations d'investissement futur ?

En synthèse, pour la section de fonctionnement, nous reconnaissons les efforts de gestion engagés qui étaient absolument nécessaires. Mais, nous n'apprécions pas vos critères de redistribution, notamment sur les associations puisque vous maintenez un critère de discrimination entre la culture et le sport.

Nous ne sommes pas d'accord sur les taux de la fiscalité, nous ne pouvons plus nous satisfaire qu'ils soient figés à leur plafond depuis plusieurs années.

Nous n'acceptons pas que les Fonsorbais soient les contributeurs de vos largesses en matière sociale, notamment le non respect de la durée annuelle de travail liée à l'octroi de jours exceptionnels de congés, et d'une application uniforme du régime indemnitaire qui ne prend pas en compte l'absentéisme. Vous vous souviendrez d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes auquel vos prédécesseurs n'ont pas voulu se soumettre, peut-être ferez-vous l'objet d'un rapport sur ce sujet dans les prochaines années.

Pour ces raisons, nous voterons "contre" le budget de fonctionnement.

Pour l'investissement, nous reconnaissons que l'autofinancement, même s'il est partiellement composé de recettes exceptionnelles, sera utilisé à des opérations au bénéfice des Fonsorbais. La vitalité d'une commune

s'apprécie en fonction des moyens utiles qu'elle est en capacité de mettre au profit de ses administrés.

Nous voterons "pour" ce budget.

Sur les budgets annexes, nous ne formulerons pas d'observation particulière, hormis sur le budget "Atelier Relais Carrosserie" que nous ne voterons pas ; vous connaissez nos motivations, nous n'y reviendrons pas.

Nous voterons donc "pour" ces budgets annexes, sauf pour celui précité.

Je vous remercie".

Mme Krier : je vais répondre sur les taux des taxes. Vous avez effectivement fait référence à des recettes exceptionnelles. Ces recettes exceptionnelles ne peuvent pas servir à baisser les taux puisque nous ne les aurons pas l'an prochain. L'an prochain, nous n'allions pas augmenter les taux après les avoir baissés une année sur des recettes exceptionnelles.

Mme le Maire : par rapport à cela, vous avez un discours très paradoxal. D'une part, vous êtes critique et inquiet sur ce qui va se passer l'année prochaine, et, d'autre part, vous proposez de baisser les taux. Il y a donc là, me semble-t-il quelque chose qui n'est pas compréhensible. Personnellement, cela ne me paraît pas cohérent.

Vous avez pu quand même constater qu'en terme de fonctionnement, c'est un budget qui reste extrêmement rigoureux, nous ne lâchons rien. Certes, il y a fort probablement encore du travail à faire, mais nous restons avec ce discours de rigueur que nous tenons depuis que nous sommes élus, depuis 2014. Concernant le budget d'investissement, vous nous reprochiez, l'année dernière me semble-t-il, notre frilosité. Là, pour le coup, nous sommes plus ambitieux, nous restons toutefois raisonnables de façon à ne pas mettre en danger les finances locales, avec des projets qui seront portés, à la fois par nous, mais également par le Muretain Agglo, notamment pour ce qui concerne les investissements en termes de terrains susceptibles de pouvoir porter de l'activité économique. Je vous rappelle que c'est une compétence qui a été transférée au Muretain Agglo. C'est donc ce dernier qui, directement ou par le biais peut-être d'un établissement public financier local, portera ces investissements qui seront pour autant à la fois un avantage pour le Muretain Agglo, mais également pour l'ensemble du territoire, mais également pour Fonsorbes puisque c'est là-dessus que nous allons récupérer notamment de la Taxe Foncière. Nous essayons de rester avec la rigueur qui est la nôtre depuis le début sur les choix que nous faisons, et il en est de même pour les taxes locales.

M. Gaubert : j'ai le droit de ne pas penser comme vous, et j'ai le droit de l'exprimer. Vous parlez de manque de cohérence, mais je pense que vous n'êtes pas toujours cohérents car comme je le dis c'est de l'auto satisfaction, je vous le dis, je vous le redis. Vous admettez effectivement la fragilité de l'équilibre budgétaire. Vous dites avoir des recettes, vous les utilisez peut-être à bon escient, mais vous avez quand même les moyens, puisque vous avez des rentrées d'argent, de baisser la fiscalité. Nous, nous ne rejoignons pas votre approche. La première des choses, nous l'avons dit tout à l'heure, vous avez été un petit peu piquée, effectivement c'était votre prédécesseur, mais cela n'empêche que le taux de la fiscalité n'a pas baissé, et que l'effort justement, en milieu de mandat aurait été peut-être de le faire. Si effectivement l'année prochaine vous n'en aviez pas eu les moyens, vous auriez pu rester au niveau de 2017, avec la baisse de 2017, à moins que vous ne prévoyiez, sur les deux ou trois années à venir qui viennent, de baisser de cinq points.

Mme le Maire : imaginez pour les Fonsorbais, qui subissent une baisse des impôts cette année, et une éventuelle augmentation l'année prochaine ; là, pour le coup, ils auraient le droit de se poser des questions sur la qualité de leurs Élus en terme de gestion financière.

M. Gaubert : vous avez passé trois mandats à ne voter aucun budget, nous, au moins, nous faisons la différence de voter le budget d'investissement qui nous semble bon ...

Mme le Maire : ... je ne suis pas sûre que nous ayons toujours voté "contre" à l'époque ...

M. Gaubert : ... aujourd'hui, nous partons donc du principe que nous sommes cohérents puisque nous considérons qu'une partie de ce que vous présentez nous semble bon ...

Mme le Maire : ... je vous en remercie. Je vous rappelle que nos prédécesseurs nous ont tout de même conduits vers la catastrophe. Si nous avions voté leur budget, nous n'aurions pas été une minorité responsable et compétente. Cela aurait laissé penser que nous les suivions dans cette catastrophe vers laquelle ils nous envoyaient.

M. Gaubert : ce que vous faites est excellent ...

Mme le Maire : ... je ne dis pas que ce que nous faisons est excellent, je dis que nous faisons au mieux compte-tenu du contexte dans lequel nous sommes, avec les moyens qui sont les nôtres, qui sont encore les moyens d'une commune pauvre, nous le voyons au travers des ratios et des aides que veut bien nous octroyer l'État.

M. Pilet : je trouvais cette discussion relativement intéressante parce que je crois que c'est une des premières fois que nous parlons vraiment politique. Et "politique", c'est faire des choix pour la cité, et lorsqu'on fait des choix cela implique des choix financiers et budgétaires. Et suivant le projet politique que l'on veut porter, on voit que les choix budgétaires que l'on va faire seront divers et variés. Je trouve que c'est intéressant, et je le souligne.

La commune est effectivement dans une situation financière fragile. Je ne vais pas le reprendre, cela été dit par le groupe "Agir pour Fonsorbes", mais aussi par la Majorité, et cela a été dit lors du débat sur l'orientation du budget.

L'amélioration vient pour une partie des mesures d'austérité qui ont été prises, ou de "rigueur", c'est le terme que vous employez, mais aussi par les recettes exceptionnelles. Les recettes exceptionnelles viennent aussi de l'action des prédécesseurs, ... pour partie ...

Des Elus interviennent hors micro.

M. Pilet : ... M. Gaubert a eu la chance de pouvoir avoir dix minutes de parole sans qu'il ne soit interrompu

...

Dans les recettes exceptionnelles, certaines viennent des choix faits par l'équipe précédente. Mais, des aberrations ont aussi été faites, qu'il a fallu corriger. Nous sommes d'accord ; tout n'était pas parfait, ce n'est pas pour rien que nous nous sommes présentés contre cette liste aux dernières élections municipales. Mais il faut savoir reconnaître les choses positives qui émanent du travail de cette équipe précédente et celles qui sont négatives ; il n'y a pas forcément tout à rejeter. Je ferme la parenthèse.

Donc, sur la situation budgétaire actuelle de la commune : elle reste fragile, je ne reviens pas sur les recettes. Par contre, il y a effectivement beaucoup de besoins, et la commune a pris beaucoup de retard en terme de besoins pour répondre aux attentes et aux satisfactions des administrés. Puisque là il y a une amélioration des résultats comptables de la commune, le choix d'augmenter les investissements paraît tout à fait justifié et approprié, et mon groupe le soutient, l'encourage, il est d'accord là-dessus parce que les attentes et les investissements nécessaires pour la commune sont énormes. Je crois qu'ils sont aussi inquiétants pour la suite puisque si chacun d'entre nous paie les impôts c'est pour avoir des prestations et un service satisfaisants et qui correspondent. Je crois qu'il y avait une insatisfaction, insatisfaction qui reste toujours et que la volonté de tous est d'arriver à la corriger.

En commission des finances, j'avais soulevé la disparition de ce qui avait été attribué l'an dernier, à savoir les chèques cadeaux au personnel ; cette enveloppe disparaît. Il m'a été dit qu'un geste serait fait d'une autre manière, si j'ai bien compris, si les réalités budgétaires le permettent. Mais comme je suis optimiste, je pense qu'elles le permettront, sachant que ce retour au personnel resterait une décision prise par la majorité municipale. Je le précise donc, et je suis content de l'avoir entendu en commission.

La même chose par rapport au CCAS ; si des besoins étaient nécessaires pour répondre à la partie de la population qui se retrouve en grande difficulté et en souffrance, les efforts seraient faits. Je constate aussi, je le dis très clairement, que le budget du CCAS, par rapport à ce qu'il était en 2013 et aujourd'hui, notamment pour les personnes les plus démunies, a augmenté de manière considérable. Nous n'allons pas nous en réjouir car cela signifie que des gens sont en difficulté, mais cela traduit aussi le manque qu'il y avait sur la gestion de l'équipe précédente.

Je vais aussi souligner de manière positive les choix qui sont faits en mettant en place un budget participatif, souligner de manière positive les efforts qui sont faits autour de la culture, autour de l'économie, le plan pluriannuel autour de l'accessibilité et de la mise aux normes des équipements, éléments que mon groupe demandait depuis le début de votre arrivée aux affaires, et le choix d'orienter les investissements autour du développement durable, du respect et de la protection de l'environnement et des économies d'énergie.

Ce que mon groupe met en observation, et en élément à surveiller dans tous les investissements proposés, notamment dans ce budget 2017, c'est le manque d'évaluation des coûts induits en terme de fonctionnement, puisque tout investissement aura des coûts de fonctionnement. Certains permettront de les réduire, comme les économies d'énergie, et autres, mais d'autres auront des coûts qui impacteront le budget de fonctionnement. Quand on voit le peu de marge de manœuvre que l'on a, on insiste sur cette nécessité d'évaluer ces coûts de fonctionnement induits. Nous aimerions aussi que soit beaucoup plus sollicité le groupement d'achats par le biais du Muretain Agglo, je pense notamment aux vêtements, etc, que la commune étudie systématiquement si elle peut utiliser les groupements d'achats au niveau du Muretain, ce qui permettrait là aussi de baisser les coûts. Cela me permet de faire un autre lien, de proposer que nous ayons un travail en commission des finances sur l'impact réel financier de l'entrée de la commune au Muretain Agglo. Effectivement, aujourd'hui, nous n'arrivons pas à voir si elle a une incidence financière positive, négative, ou neutre. Peut-être avez-vous les éléments, nous sommes preneurs. Sinon, je propose que soit engagé ce travail au niveau de la commission des finances ; je relance ce qu'a dit M. Gaubert, je pense que dans cette instance, malgré les divergences, un travail intéressant y est mené. Dans le même ordre d'idées de propositions, c'est de travailler sur les recettes. Il y aura de nouveaux arrivants, qui amènent des charges, nous n'avons pas la vision de ces nouveaux arrivants, s'ils vont permettre d'avoir des marges de manœuvre ou s'ils vont être des coûts, et de réfléchir aussi aux nouvelles recettes qu'il peut y avoir. En l'état, les taux d'imposition sont déjà très élevés, il paraît difficilement envisageable d'augmenter la fiscalité et la pression communale auprès des habitants puisque malheureusement d'autres collectivités vont s'en charger. Nous avons formulé, lors des commissions de travail, une demande, qui était aussi une demande politique.

Il y a trois ans je crois, vous aviez baissé les subventions aux associations de 10 %, effort qui leur était demandé pour participer aux mesures de redressement ou d'assainissement des comptes de la collectivité. Aujourd'hui, nous sommes sur une amélioration, je redemande très clairement de redonner ces 10 % au budget des associations, ce qui permettrait aussi de tenir compte des nouvelles associations qui se créent. 10 %, c'est très peu, c'est 10 000 €, ce n'est pas une demande phénoménale que je fais.

Sur les charges de personnel, il est vrai que c'est le plus gros budget, le budget où il y a sûrement l'enjeu politique le plus important. Nous, ce que nous voyons, c'est que ce personnel, sur la commune, remplit une mission de service public et un travail. Nous nous posons la question, par rapport à l'ensemble du travail qu'il y a à faire, aux besoins qui existent sur la commune, est-ce que ce personnel communal est suffisant ? On peut améliorer avec de nouveaux équipements, avec des réorganisations, des aménagements, des augmentations des gains de productivité, malgré cela on se demande vraiment si le personnel communal aujourd'hui est suffisant pour répondre à tous les besoins. Là aussi nous aimerions qu'un travail et une réflexion soient faits dans ce sens, cela permettrait d'éviter les débats, de dire que le personnel coûte trop cher, les heures supplémentaires etc, qu'on soit vraiment sur la réalité. Quels sont les besoins de la commune, et voir s'il ne faut pas être dans une autre logique aussi de prospectives, mais je ne vais pas le développer plus avant.

Enfin, je regrette que dans le budget n'apparaisse pas clairement le financement autour de la voirie. On voit que des opérations sont prévues sur des budgets 2016, certaines renvoyées en 2018, mais n'apparaît pas clairement de ligne budgétaire autour de la voirie. C'est une nécessité et un impératif important pour la commune. Je pense que cela fait partie des éléments pour lesquels nos concitoyens râlent le plus ; je ne vais pas m'étaler, mais il y a les trottoirs etc. Je pense que nous sommes tous, autour de cette table, au courant de cela.

Tenant compte de cela, tenant compte aussi du peu que nous demandions par rapport aux associations, j'y reviens car les associations sont pour nous une richesse sur la commune, nous n'avons pas été entendus, tenant compte tous les aspects positifs que j'ai développés avant sur les investissements qui vont aussi dans un sens politique, notamment sur le respect de l'environnement, je m'abstiendrai.

Mme Krier : à propos des recettes exceptionnelles de nos prédécesseurs, je suis désolée mais je ne peux pas laisser dire ça parce que nos prédécesseurs nous ont vraiment mis dans une situation très difficile. Les recettes exceptionnelles proviennent du travail accompli. Les recettes exceptionnelles, elles viennent d'où ? Elles viennent du SIVOM, du travail accompli, et de l'Attribution de Compensation qui a été baissée. Comment avons-nous baissé cette Attribution de Compensation ? En travaillant avec le Muretain Agglo parce que ce qui avait été lissé dans cette Attribution de Compensation n'allait pas très bien. Ce n'est donc pas eux qui ont réalisé ces recettes exceptionnelles.

M. Pilet : le SIDEXE, les acquisitions foncières, c'était quand même eux ... je ne suis pas là pour défendre l'ancienne équipe. J'essaie de poser les choses ...

Mme Krier : en ce qui concerne le fonctionnement induit dans tout l'investissement que nous avons vu, la salle multi-activités de Cantelauze aura un fonctionnement induit. Les autres investissements, au contraire, feront diminuer le fonctionnement. Tout ce qui est économie d'énergie fera diminuer les dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les groupements d'achats, c'est fait à chaque fois que c'est possible, nous passons un groupement d'achats avec la CAM.

En ce qui concerne les nouveaux arrivants, ils feront effectivement entrer de la Taxe Foncière, de la Taxe d'Habitation. Ils auront des besoins et à condition que nous n'ayons pas de groupe scolaire, et cela a été calculé au niveau du PLU.

M. Pilet : excusez-moi, je n'ai pas entendu la fin, à propos du groupe scolaire.

Mme Krier : l'objectif est de ne pas construire un groupe scolaire. Aujourd'hui, nos groupes scolaires sont en train de se vider, il n'y a pas d'ouverture de classes.

Mme le Maire : cela fait des années que nos groupes scolaires fonctionnent avec moins de 1 500 enfants. Des classes ont été fermées sur Cantelauze et sur la Béouzo. Cela a vraiment été l'un des critères sur lequel nous avons travaillé dans le cadre de la révision du PLU, et nous l'avons vu lorsque nous avons présenté le PADD, l'objectif majeur est de ne pas avoir besoin de créer un quatrième groupe scolaire. Quant à nos installations sportives ou culturelles, peut-être que la réflexion serait à porter sur l'origine des adhérents car nous nous rendons compte que des associations ont beaucoup d'adhérents qui ne sont pas Fonsorbais. Donc, peut-être que la discussion à avoir avec les associations est celle-là, par rapport à la saturation de certains créneaux. Jusqu'à présent, chacun a trouvé les créneaux nécessaires et suffisants pour pouvoir s'entraîner ou pratiquer l'activité choisie. Peut-être, Jean-Stéphane (M. Chouard), veux-tu dire également quelque chose sur les subventions, les clés de répartition ?

M. Chouard, Adjoint délégué à la vie associative : par rapport aux subventions, je l'ai expliqué en commission mardi soir. Nous avons effectivement fait le choix de ne pas revenir au niveau de 2014. Mais,

par contre, nous avons fait le choix de créer la possibilité de subventions exceptionnelles, qui n'existaient pas jusqu'à présent. Nous avons préféré soutenir indirectement des associations qui s'investissent sur des projets communaux, plutôt que de redistribuer des montants de subventions tels qu'ils étaient il y a deux ans. C'est un choix politique en effet. Je pense que depuis la création de ce dossier, des choses sont sorties, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif très dynamique, et il y a déjà beaucoup d'associations qui travaillent sur des projets concrets, qui vont nous apporter, à mon avis, beaucoup plus, même si notre montant de participation ne sera pas forcément très élevé, ce sera aussi à nous tous ici de faire des choix, mais je pense que cela dynamisera la vie culturelle et sportive de la commune.

Je reviendrais juste sur ce que vous disiez au début, par rapport à l'ancienne équipe municipale. Je voulais juste vous rappeler que l'ancienne équipe municipale n'a pris aucune décision de rentrer dans une intercommunalité pendant plus de dix ans, que Fonsorbes était la dernière commune de France de sa strate à ne pas être en intercommunalité. Si l'on chiffre cela, ce sont des millions d'euros que la commune de Fonsorbes n'a pas reçus, tout ça pour des histoires de batailles politiques et de pouvoir.

Mme Krier : je vous donne des chiffres. Lorsqu'à l'époque le SIVOM travaillait sur le devenir du canton de Saint-Lys en intercommunalité, tous les services existaient. Il suffisait de transformer les statuts en intercommunalité et 64 € par habitant étaient octroyés tous les ans. Cela représente des millions, nous n'avons rien à payer en plus puisque tous les services existaient déjà : la Petite Enfance, la ludothèque, tout existait. Et parce qu'ils ne se sont pas entendus entre eux, voilà où nous en sommes aujourd'hui ...

M. Pilet : ... ceci dit, surtout qu'ils ne sont pas là ...

Mme le Maire : nous n'allons pas refaire l'histoire, mais effectivement nous en payons les conséquences tous les jours.

Je voudrais, si vous permettez, finir sur les associations. Il existe des soutiens indirects, autres que financiers. Nous avons créé le service des sports, qui est un soutien indéniable auprès des associations ; cela aussi a de la valeur. Nous avons payé 14 000 € pour toutes les formations portant sur l'hygiène alimentaire et les boissons, nous n'avons rien demandé aux associations ; nous avons payé cette formation pour tous ceux qui ont voulu y participer : 14 000 €. Il y a donc toutes ces aides apportées quotidiennement aux associations, qui sont largement au-delà des 10 % qu'on pourrait leur donner en plus. D'autant lorsqu'on voit les "bas de laine" de certaines, et les sommes qu'elles possèdent sur des carnets Caisse d'Épargne, voire même sur des carnets en actions. Il y en a qui n'ont vraiment pas besoin d'aide supplémentaire, cela ne fait pas de doute.

M. Chouard : je pense en effet que beaucoup d'associations sont bien plus intéressées par un soutien logistique, que ce soit via le service des sports, ou via le service comptabilité qui a accompli un travail considérable avec elles, qui a passé des heures, avec toutes les personnes de son service, à les recevoir, à les soutenir. Je pense que cela les intéresse beaucoup plus que de recevoir 400 € ou 500 € de plus qui leur permettraient peut-être de prendre un comptable. Elles préfèrent, je pense, ces solutions de soutien logistique que purement pécuniaire.

M. Gaubert, vous avez parlé de discrimination entre la culture et le sport : est-ce que vous parlez d'un point de vue purement financier, il y a en effet 9 000 € d'écart ? Vous trouvez que le sport est discriminé ou que la culture est discriminée ?

M. Gaubert : déjà, ce que j'ai dit, c'est que deux associations n'entrent pas dans le système de péréquation. On peut donc considérer que cela sort du cadre du sport, à savoir la GAF et le Comité des Fêtes, et j'ai compris que l'Atelier percevait un forfait de 1 000 € parce qu'effectivement nous n'étions pas en mesure d'analyser ...

M. Chouard : ... l'Atelier n'a pas d'adhérents ...

M. Gaubert : ... peut-être ne pas les mettre dans cette logique de clés de répartition. Je ne suis pas d'accord que toutes les associations ne soient pas traitées de la même façon. Vous avez beau m'expliquer qu'elles ont des charges, vous avez beau m'expliquer qu'elles apportent à la commune ce qu'elles devraient apporter, je pars du principe que toutes les associations doivent être traitées de la même façon.

Mme le Maire : M. Gaubert, je vous invite demain, mais je ne sais pas si je peux vous inviter, je n'en suis pas le Président, à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes. Allez expliquer au Comité des Fêtes que dorénavant nous allons appliquer les clés de répartition auxquelles vous faites référence, sachant qu'il y a une trentaine d'adhérents adultes ; donc, vous imaginez la somme qu'il aurait. Le Comité des Fêtes rend un service que nous allons qualifier de "service public" : il organise sur la commune des animations que nous ne savons pas faire. Si le Comité des Fêtes n'existait pas, un certain nombre de soirées, ou de spectacles, le carnaval n'auraient pas lieu parce que nous ne serions pas en capacité de les porter. Donc, il est tout à fait légitime que le Comité des Fêtes perçoive les 18 000 € qu'il perçoit chaque année, sachant que cette année nous continuons à les lui attribuer, si tant est que le budget soit voté, même s'ils ne sont pas en capacité, du fait des travaux sur la salle du Trépadé, d'assurer l'ensemble des événements qu'ils assuraient les années précédentes. Nous avons besoin du Comité des Fêtes, et nous ne leur appliquerons pas effectivement, comme, vous, vous l'envisagez, les clés de répartition telles qu'elles sont appliquées pour les autres

associations. C'est une association que nous devons absolument traiter à part. Pour l'Atelier, c'est du même ordre, nous ne savons pas réaliser ses activités...

M. Gaubert : ... donc, il y a discrimination.

Mme le Maire : mais allez l'expliquer aux membres du Comité des Fêtes ...

M. Gaubert : j'ai déjà dit à certaines personnes du Comité des Fêtes qu'effectivement je n'étais pas d'accord avec le fait qu'il ne soit pas intégré dans le système des clés de répartition ...

Mme le Maire : ... heureusement M. Gaubert que vous n'avez pas été élu et que vous n'êtes pas à notre place de Majorité parce que sinon il ne se passerait plus rien, ou pas grand chose sur la commune de Fonsorbes ...

M. Gaubert : ... j'ai été au Comité des Fêtes pendant quelques années, je sais ce qu'est le travail du Comité des Fêtes, je sais que les Maires précédents n'ont pas toujours été très clean avec le Comité des Fêtes parce que souvent ils ne leur ont pas apporté les recettes nécessaires. Ce que je dis par rapport au Comité des Fêtes : changez le statut, qu'il devienne un organisme para-municipal, je l'ai dit, auquel cas vous le rattachez à la Mairie, et ce n'est plus une association, je n'y vois pas d'inconvénients. Mais, je pars du principe qu'à partir du moment où vous avez des associations à qui vous imposez des clés de répartition avec des péréquations à la clé, ce n'est pas normal. Des clubs de sport et des bénévoles travaillent sans regarder la masse de travail accomplie pour apporter à la commune un certain nombre de choses, ils ont peut-être des besoins supérieurs qu'on ne satisfait pas au motif qu'effectivement ont leur donne moins d'argent ...

M. Chouard : ... il n'y a que des bénévoles au Comité des Fêtes ...

M. Gaubert : ... je n'ai rien contre le Comité des Fêtes en particulier ...

M. Chouard : ... je ne sais pas, mais vous parlez beaucoup du Comité des Fêtes quand même ...

M. Gaubert : ... je dis effectivement que le principe vaut pour la totalité des associations, y compris la GAF ; voilà, c'est tout.

M. Chouard : pour la GAF, c'est exactement le même principe. Nous estimons qu'elle rend un service public. Aujourd'hui, nous n'aurions absolument pas les moyens, nous le disons tous les ans, d'avoir une école de musique. Allez le dire également à l'ensemble des bénévoles de la GAF, je vous inviterai également à venir à la prochaine Assemblée Générale, eux qui ont du mal à trouver 9 bénévoles, 9 sur 600 adhérents, qui ont du mal à trouver 9 personnes pour gérer leur association. Si demain vous mettez la GAF dans les clés de répartition, si les sommes sont réattribuées par rapport aux clés de répartition, vous fermez la GAF.

Mme le Maire : ou alors, nous réservons les cours de musique et de danse aux classes sociales les plus aisées de Fonsorbes qui auront les moyens de payer des sommes exorbitantes pour donner des cours de piano ou de danse classique à leurs enfants. Ce n'est pas notre choix.

M. Gaubert : si vous le permettez, je voudrais quand même rebondir sur autre chose. Tout à l'heure, vous avez parlé des associations possédant des "bas de laine". Est-ce à dire que ces associations pourraient, dans la mesure où elles sont en capacité d'auto gestion, se voir retirer les subventions ?

Mme le Maire : ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Des associations ont des réserves financières qu'elles comptent investir, notamment sur des équipements. Nous pouvons par exemple citer l'Escalade qui a l'intention de financer un bloc d'escalade lorsque nous construirons la nouvelle salle de Cantelauze. Il y a donc cela aussi, des associations qui sont prêtes à "mettre la main à la poche" pour s'équiper correctement, sachant qu'elles en ont les moyens. Le Tennis l'a fait sur son beach-tennis, le Basket a acheté des panneaux pour Cantelauze. Sachez que depuis que nous sommes là, nous n'avons pas été interpellés par des Présidents d'associations nous disant "on ne s'en sort pas, on a besoin de davantage d'argent, s'il vous plaît augmentez la subvention". Nous n'avons reçu aucun courrier dans ce sens là. Jean-Stéphane (Chouard), Arnaud (Séverac) ou Pascal (Rivier) se rendent aux Assemblées Générales, ce ne sont pas des besoins qui remontent. Manifestement, leur budget leur permet de vivre correctement.

M. Chouard : les besoins qui remontaient portaient plus sur des événements exceptionnels, sur des demandes de subventions exceptionnelles et sur la logistique ; c'est plus cela qu'ils recherchaient.

M. Gaubert : je pars du principe quand même que, quand une association a un "bas de laine", c'est que derrière il y a une gestion saine.

M. Chouard : tout à fait, c'est évident M. Gaubert.

M. Gaubert : il appartient au Conseil Municipal de ne pas voter sans arrêt des rallonges de subventions pour les associations qui ne sont pas des bons gestionnaires.

Mme le Maire : nous n'allons pas passer la soirée sur les associations ...

M. Pilet : ... en même temps, c'est intéressant ...

Mme le Maire : c'est la raison pour laquelle nous avons échangé sur le sujet ...

M. Pilet : c'est très intéressant et c'est aussi, derrière, tout le dynamisme et l'attractivité d'une commune. Ce n'est pas pour rien que nous insistons et que j'ai lancé le sujet. Les associations ont un rôle important sur Fonsorbes, il faut les soutenir de toutes les manières qu'il soit, y compris peut-être en invitant nos concitoyens à s'investir dans ces associations parce qu'elles ont besoin de bénévoles et de personnes.

M. Chouard : je vous le dis comme je l'ai dit à M. Gaubert, venez aux Assemblées Générales ; vous pourrez

entendre le discours que nous tenons, Arnaud, Pascal ou moi-même, en fin de ces Assemblées Générales : il porte exclusivement sur cette thématique-là, de dire "rejoignez vos associations, sinon, un jour ou l'autre, elles disparaîtront". Mais quand nous voyons le pourcentage de participants au sein de certains bureaux d'associations, c'est un peu désespérant ; notre message ne porte que sur ce point.

M. Pilet : j'allais finir. Je me disais, dans le cadre de la publicité faite autour du forum des associations qui a lieu en septembre, qu'un axe pourrait être porté sur l'importance que c'est bien d'être adhérent d'une association pour bénéficier de sa prestation, mais que c'est bien aussi d'en être acteur. C'est peut-être aussi de faire une campagne d'information et d'invitation autour de ce forum pour dire qu'il faut aussi des bénévoles pour faire vivre les associations.

Mme le Maire : c'est une action qui peut tout à fait être réalisée. Nous pouvons mettre un panneau à l'entrée "ne vous contentez pas de venir vous inscrire, participez". Nous sommes d'accord.

M. Pilet : une chose que j'ai entendue tout à l'heure me gêne "priorisons les Fonsorbais". Je crois que les associations de Fonsorbes amènent, pour une majorité, une grande attractivité, c'est une chance pour tout le monde. Cela amène aussi des gens qui viennent consommer, qui viennent dépenser, je crois que cet argument est à réfléchir de manière relativement sérieuse. Concernant le service des sports, je rappelle que j'ai soumis cette idée, je l'ai amenée en commission.

M. Chouard : si cela vous fait plaisir, nous dirons que c'est vous, il n'y a pas de problème, nous l'écrivons ...

M. Pilet : ... je crois que c'est important ...

Mme le Maire : ... vous relirez notre programme M. Pilet ...

M. Chouard : nous renommerons la salle "Jean-Claude Pilet" pour vous faire plaisir, il n'y a aucun problème ... M. Merland en sera ravi ...

M. Pilet : ... est-ce qu'on peut arriver des fois à discuter sans que chaque fois on ne me coupe la parole ... En commission des sports, quand j'ai proposé cette idée, je sais ce que j'ai entendu. Vous étiez sur une autre proposition.

M. Chouard : nous étions sur une réflexion à l'époque, M. Pilet. Je ne vous ai jamais dit, ni oui, ni non. Cela fait trois ans, maintenant c'est fait, n'en parlons plus. Si cela vous fait plaisir ...

M. Pilet : ... non, cela ne me fait pas plaisir ...

M. Chouard : ... à chaque fois, nous vous dirons merci pour avoir eu l'idée du service des sports ...

M. Pilet : ... parfois, cela fait plaisir.

Mme le Maire : si vous voulez bien, nous allons clôturer là-dessus. Je vous propose donc procéder au vote.

Après discussions, et sur les conseils du Directeur financier, il est décidé de procéder à un vote global "fonctionnement-investissement" pour chaque budget.

Mme le Maire : c'est la première année que nous procédons ainsi. Habituellement, nous votions indépendamment "fonctionnement" et "investissent".

Le Directeur financier : j'entends bien. Mais, ce serait se conformer à la légalité.

Mme le Maire : parfait. Si c'est la légalité, respectons-la. S'il y a des Présidents d'associations dans la salle, il serait préférable qu'ils ne participent pas au vote.

Mme GOSSELIN Corinne quitte la séance

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget principal "Commune" :

VOTE	Pour :	25
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstention :	1 (M. Pilet)
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Gosselin)

Mme GOSSELIN Corinne regagne la séance

M. Pilet : excusez-moi, je fais juste un nouvel appel : que sur les notes explicatives, soit bien précisée l'organisation des votes, cela éviterait aussi ces discussions.

Mme le Maire : je le découvre également parce que c'est effectivement la première fois que nous le votons de la sorte. Il est vrai que c'est regrettable car cela ne permet pas d'avoir de discernement par rapport à ce que vous souhaitiez faire.

Le Directeur financier : l'ensemble des éléments que vous avez soulevés apparaîtra dans le compte-rendu. Le principe du vote global est légal, le détail est dans le compte-rendu. Les raisons de votre vote "pourquoi avez-vous voté contre ?", "pourquoi vous êtes-vous abstenus ?" y sont expliquées.

M. Pilet : tout à fait d'accord. Sauf que lorsqu'on prépare un Conseil Municipal, je ne le prépare pas tout seul, je travaille les votes. Cela m'est donc très important de connaître la manière de voter les dossiers, car du coup ce n'est pas pareil.

Mme Krier : c'est noté dans la note explicative.

17 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2016 (délibération n° 2017-060)

Mme Krier : la somme de 6 535,48 € est à affecter.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 075,00 € ; la somme restante de 5 460,48 € serait reportée en section de fonctionnement.

Pour chaque budget annexe, il faudra voter l'affectation des résultats et ensuite le budget 2017. Il serait donc préférable de procéder au vote à chaque budget.

Mme le Maire : oui.

Mme Krier : il faut donc voter cette affectation. Avez-vous des observations à émettre ?

Mme le Maire : c'est peut-être le seul budget pour lequel le vote pourrait être dissocié. Nous allons donc éventuellement le dissocier.

Mme Krier : chaque fois, il faudra les voter.

Mme le Maire : nous votons donc l'affectation des résultats.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2016 pour les sommes énoncées.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstention :	0

18 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2017-061)

Mme Krier :

Section de Fonctionnement

- Recettes : 45 310 €
- Dépenses : 45 310 €

Section d'Investissement

- Recettes : 23 151 €
- Dépenses : 23 151 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" :

VOTE	Pour :	27
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstention :	0

19 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2017-062)

Mme Krier : pas d'affectation possible.

Section de Fonctionnement

- Recettes : 51 956 €
- Dépenses : 51 956 €

Section d'Investissement

- Recettes : 51 627 €
- Dépenses : 51 627 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe "Bâtiment Locatif" :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2017-063)

Mme Krier : il est décidé de ne pas faire d'affectation en investissement. Nous reportons donc la somme de 7 458,29 € en fonctionnement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de reporter la somme de 7 458,29 € en fonctionnement :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Krier :

Section de Fonctionnement

- Recettes : 24 358 €
- Dépenses : 24 358 €

Section d'Investissement

- Recettes : 13 231 €
- Dépenses : 13 231 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2017-064)

Mme Krier : il n'y a pas d'affectation.

Section de Fonctionnement

- Recettes : 25 000 €
- Dépenses : 25 000 €

Section d'Investissement

- Recettes : 6 000 €
- Dépenses : 6 000 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe "lotissement communal Cachac" :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" (délibération n° 2017-065)

Mme Krier : pas d'affectation possible.

Section de Fonctionnement

- Recettes : 231 365 €
- Dépenses : 231 365 €

Section d'Investissement

- Recettes : 324 014 €
- Dépenses : 123 752 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe "lotissement communal Cachac II" :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" (délibération n° 2017-066)

Mme Krier : pas d'affectation possible.

Section de Fonctionnement

- Recettes : 198 551 €
- Dépenses : 198 551 €

Section d'Investissement

- Recettes : 335 753 €
- Dépenses : 74 350 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe "lotissement communal Cachac III" :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2017-067)

Mme Krier : pas d'affectation.

Section de Fonctionnement

- Recettes : 5 000 €
- Dépenses : 5 000 €

Section d'Investissement

- Recettes : 0 €
- Dépenses : 0 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" :

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Krier : je voudrais remercier Sébastien et toute l'équipe municipale qui a énormément travaillé sur ces budgets, la DGS, Christine Mourareau, la DRH pour toute la partie gestion personnel et Mme Delaban pour tout le travail à accomplir pour le compte-rendu.

Mme le Maire : ... et tous les agents, parce qu'ils ne sont pas tout seuls, qui travaillent avec eux.

Mme Krier : ils ont passé beaucoup de temps, ils n'ont pas compté leurs heures. Bien souvent, alors que nous partions, Sébastien restait.

Mme le Maire : oui, d'autant qu'en plus du budget de la commune, il y a également eu la clôture du SIVOM, qui a généré une charge de travail colossale pour chacun d'entre eux.

Merci à vous tous.

25 - FORMATION DES ELUS - BILAN DE 2016 ET ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR 2017
(délibération n° 2017-068)

Mme le Maire :

Bilan 2016

Mme le Maire : en vertu de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Élus ont droit à une formation adaptée à leurs besoins. Cet article précise également qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des Élus, financées par la Collectivité, est annexé au Compte Administratif et qu'un débat annuel a lieu relatif à la formation des Élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2016 est joint au document comptable du Compte Administratif 2016 ; la dépense s'élève à 1 615,00 €.

Pour rappel, le montant inscrit au Budget 2016 était de 2 625,00 €. Il est rappelé que l'Agence Technique Départementale prévoit des formations dont le coût est compris dans l'adhésion annuelle.

Le tableau récapitulatif des formations suivies par les Élus était annexé à la convocation.

Avez-vous des remarques ou questions sur le bilan 2016 ?

J'ai assisté ce matin à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale. Cette dernière a mené une enquête sur le soutien apporté aux communes et sur la formation des Élus : les retours sont extrêmement positifs. Il est vrai que nous faisons très régulièrement appel à elle pour des conseils divers, sur divers sujets.

Aucune remarque n'étant formulée, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la présentation du bilan 2016 des formations des Elus.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Enveloppe budgétaire pour 2017

Mme le Maire : une délibération avait été adoptée le 27 avril 2015 pour fixer le nouveau montant attribué, soit 1 500 €. Or, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les Élus locaux de leur mandat a fixé des conditions de plancher et de plafond du budget formation des Élus. Aussi, il est proposé de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire à 2 % des indemnités de fonction, soit 2 700 €.

Je me souviens que nous avons eue cette discussion, M. Gaubert. Vous nous aviez fait remarquer que nous ne l'avions pas fait, mais comme nous votions le budget juste avant, il n'y avait pas lieu de le faire. Là, nous le faisons parce que ...

M. Gaubert : ... je suis écouté quand même, je dis des choses utiles.

Mme le Maire : nous ne l'avions pas fait parce que c'était prématuré par rapport à la date, alors que là nous sommes dans les délais.

M. Gaubert : je suis cohérent, vous voyez.

Mme le Maire : c'est bien. Nous avons de la mémoire ... c'était juste pour vous faire remarquer que cette fois ci nous l'avions fait parce que nous étions dans la bonne période.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire des formations des Elus pour l'année 2017 à 2.700,00 €.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE FONCTION DES ELUS (délibération n° 2017-069)

Mme le Maire : le régime indemnitaire de fonction des Elus est appliqué conformément aux articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe).

L'indice brut servant de base au calcul de ces indemnités était, jusqu'au 31 décembre 2016, 1015.

Le nouveau régime indemnitaire avait été acté par délibération du 1^{er} septembre 2016, dont le tableau avait été modifié par délibération du 30 novembre 2016 suite au changement de fonctions de M. BAË Jean-Philippe et de M. LERAT Jacques.

Cependant, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017)
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % (applicable au 1^{er} février 2017)

Aussi, du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal, il est proposé de modifier le taux en pourcentage de l'indice brut afin que le montant brut de l'indemnité allouée aux Elus ne soit pas augmenté.

Les nouveaux montants proposés, à compter du 1^{er} avril 2017, sont les suivants :

ELUS	TAUX et MONTANTS APPLIQUÉS par DÉLIBÉRATION du 30/11/16		TAUX et MONTANTS PROPOSÉS à COMPTER du 01/04/17	
	Taux en % de l'Indice Brut 1015	Brut Mensuel	Taux en % de l'Indice Brut Terminal	Brut Mensuel
Maire	45,43	1 737,36 €	44,90	1 737,92 €
Adjoints au Maire	18,21	696,39 €	18,00	696,72 €
Conseiller Municipaux titulaires d'une délégation	9,10	348,00 €	9,00	348,36 €
Conseiller Municipaux non titulaires d'une délégation	2,11	80,69 €	2,09	80,90 €

Le nouveau tableau était annexé à la convocation.

Il sera précisé dans la délibération que l'indice de référence est l'indice terminal de la fonction publique.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 27 mars 2017.

Avez-vous des remarques ?

La Directrice Générale des Services : par contre, il y a une erreur dans le tableau transmis : la modification sera au 1^{er} avril.

Mme le Maire : pardon, d'accord. Pas au 1^{er} janvier, mais au 1^{er} avril. En fait, vous avez compris que nous ne nous appliquons pas les augmentations telles qu'elles étaient prévues. Nous restons sur les indemnités que nous percevions au 1^{er} janvier.

Aucune observation n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire de fonction des Elus pour les raisons ci-dessus explicitées, et ce à compter du 1^{er} avril 2017.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

27 - AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DU TRÉPADÉ
(délibérations n° 2017-070 à 2017-073)

M. Chouard : je ne veux plus que nous appelions cette salle "salle polyvalente du Trépadé". Sur le fronton, sera inscrit "salle du Trépadé", et rien d'autre, pas "polyvalente".

Le marché de travaux relatif à la réhabilitation de la salle du Trépadé avait été acté par délibération du 1^{er} septembre 2016. Le lot n° 2 avait été attribué par délibération du 10 novembre 2016. Le montant HT initial du dit marché s'élevait dont à 734 800,54 € (881 760,65 € TTC).

A ce jour, après divers avenants actés, le nouveau montant du marché s'élève à 748 183,37 € HT (soit 897 820,04 € TTC).

Cependant, pour faire suite au bilan financier présenté lors du Conseil Municipal du 2 mars dernier, faisant état d'éventuels avenants, il est proposé d'approuver les avenants suivants :

- lot 01 : démolition - gros œuvre - enduit
 - avenant n° 4 : entreprise COMMINGES BATIMENT : tranchées pour prises électriques au sol : 3 308,98 € HT

Il est prévu d'autres avenants, notamment pour la réalisation d'une scène fixe en dur (avenant, je pense, prévu pour le mois de mai). Nous avons donc décidé d'installer un point de raccord central. La régie sera située sur le côté, et dans la mesure où les spectacles seront essentiellement musicaux, ils nécessiteront une console son et une console lumières sur le centre de la salle. Nous réaliserons des tranchées entre la scène fixe et le milieu de la salle de façon à pouvoir raccorder du RJ 45, du câble son, etc ; c'est ce qui est demandé par les ingénieurs son.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : pour le choix du sol, avez-vous avancé ? Il y avait des hésitations entre deux types de sol.

M. Chouard : oui, nous avons avancé, nous avons travaillé plutôt positivement. Entre, globalement, un sol à 90 000 € et un sol à 37 000 €, les hésitations ont été rapides. Nous montons un marché, nous avons déjà reçu les devis de 40 000 € approximativement. J'ai visité le réfectoire du lycée hôtelier à Toulouse, réalisé avec des sols similaires, accompagné de l'agent Chargée d'opérations et de projets et du Directeur des Services Techniques. Cette visite nous a confortés dans le choix que nous portions sur un sol à 40 000 €, plutôt qu'à 90 000 €. C'est un marché qui s'ouvrira incessamment sous peu.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 4 du lot n° 1 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé, ci-dessus défini.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

- lot 02 : charpente-couverture-zinguerie
 - avenant n° 1 : entreprise BOURDARIOS ASSISTANCE : contrôle général de toute la toiture : 627,00 € HT

De nombreuses tuiles ont été changées suite à d'importantes de fuites d'eau côté Comité des Fêtes essentiellement. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 du lot n° 2 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé, ci-dessus défini.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

- lot 09 : revêtement de sol
 - avenant n° 1 : entreprise TECHNI CERAM : carrelage extérieur pour le parvis.

Pour l'entrée, qui était fort abîmée, dont le sol n'était pas véritablement antidérapant. Le devis pour un carrelage classifié R 12 (qui est des plus sécurisants ; le carrelage R 13, de la gamme supérieure, est moins esthétique) s'élève à 1 967,70 € HT. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 du lot n° 9 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé, ci-dessus défini.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

- lot 10 : peintures

- avenant n° 1 : entreprise AVIGI LAFORÊT : peinture extérieure façade côté entrée et chéneaux principaux : 2 545,00 € HT

En fait, l'entrée était prévue dans le marché, sauf les deux parties de droite et de gauche de l'entrée, sur toute la longueur de la salle du Trépadé. Je le précise car j'ai souvent été interrogé sur la frise extérieure réalisée par un "atelier jeunes" de nombreuses années auparavant : nous maintenons donc cette frise, je tenais personnellement à ce qu'elle reste. Esthétiquement, elle est intéressante, et, pour les enfants, cela aurait été dommage de la masquer. Nous renouvelons donc la peinture sur le crépi existant, ainsi que sur les deux chéneaux qui font toute la longueur du bâtiment : l'un est situé sur le premier niveau et l'autre sur le deuxième niveau ; la peinture est passée depuis 1982. Nous nettoyons et repeignons ces deux chéneaux pour qu'esthétiquement la vue lointaine soit plus agréable.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 du lot n° 10 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé, ci-dessus défini.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

28 - DISSOLUTION DU SIVOM DU CANTON DE SAINT-LYS - MODALITÉS DE RÉPARTITIONS (délibération n° 2017-074)

Mme le Maire : le Conseil Syndical du SIVOM du canton de Saint-Lys a acté, par délibération du 9 mars 2017, les modalités financières et patrimoniales de la dissolution dudit syndicat.

La délibération du Conseil Syndical du SIVOM du canton de Saint-Lys était annexée à la convocation.

Les modalités de transfert des résultats sont les suivantes :

- commune de Bragayrac : 0,42 %
- commune de Fonsorbes : 63,24 %
- commune de Fontenilles : 16,96 %
- commune de Saint-Lys : 19,38 %

Lors de cette séance, la proposition de répartition n'a pas été votée par les communes de Bragayrac et de Saint-Lys. Nous n'avons pas trouvé de compromis qui satisfasse les quatre communes adhérentes. Aussi, le Conseil Municipal de Saint-Lys a adopté une délibération différente de celle qui a été prise par le SIVOM. Nous pouvons supposer que cela sera également le cas pour Bragayrac. Concernant notre commune, nous avons pris en considération, sur la répartition des résultats, des éléments que n'ont pas voulu entendre Saint-Lys et Bragayrac. Ces communes voulaient que le calcul soit exclusivement basé sur le pourcentage de population à l'époque de l'achat de la Maison du Canton, soit en 1995, sachant que, depuis, une délibération de 2011 fixait les modalités de participation des communes, qui n'avait bien entendu rien à voir avec les chiffres de 1995. Nous avons donc proposé que soient pris en compte, avec l'accord de Fontenilles, à la fois le prix d'achat de 1995, mais également les pourcentages de 2011, ce qui faisait une différence tout de même conséquente. Nous n'avons pas été suivis, chacun a défendu sa commune, chacun enverra à la Préfecture sa délibération. Celle de Fontenilles et Fonsorbes seront concordantes avec celle du SIVOM, celle de Bragayrac et Saint-Lys ne le seront pas. Sur la délibération, nous avons argumenté les raisons pour lesquelles nous avons défendu cette proposition-là ; nous allons transmettre à chaque Président de groupe ce projet de délibération, de façon à ce que vous voyez les arguments que nous avons développés. Cette proposition

nous paraissait légitime, compte-tenu de la participation de Fonsorbes qui n'était pas négligeable sur les dernières années d'existence du SIVOM. C'est la commune de Fonsorbes qui a assumé le fonctionnement de la Maison, les travaux, les aménagements nécessaires, l'installation de la climatisation, l'agrandissement, et autres ; c'est elle qui a quasiment tout financé, nous avons du mal à imaginer que nous restions sur les pourcentages en terme de population de 1995. Quand nous voyons que Fonsorbes, à ce moment-là, était encore une ville plus petite que celle de Saint-Lys, cela ne nous a pas paru satisfaisant. La contribution de Fonsorbes sur la Maison du canton, sur les années 2005-2015, était la suivante : 60 %, 62 %, 66 %, 65 %, 69 %, 71 %, 70 %, 68 %, 72 %. Nous ne pouvions donc pas accepter les propositions établies par Saint-Lys et Bragayrac. Nous allons attendre le retour de l'avis de M. le Préfet. Je ne sais pas quelle sera son attitude, lorsqu'il recevra des délibérations non concordantes : nous demandera-t-il de nous réunir à nouveau et de discuter ? Ou décidera-t-il en fonction des éléments apportés par chacune des communes ? Je ne sais pas comment la situation se soldera, nous allons attendre la suite des événements.

Avez-vous des questions ?

M. Gaubert : nous avons bien compris qu'il n'y aura pas de délibérations concordantes entre toutes les communes puisqu'effectivement, sur le procès-verbal, le vote est 4 pour, 4 contre ...

Mme le Maire : ... pardon, juste pour finir sur le vote du SIVOM, la voix de Mme Krier, en tant que Présidente, était prépondérante. Voilà pourquoi c'est cette délibération qui a été transmise à la Préfecture.

M. Gaubert : il y a un transfert financier ; s'il n'y a pas d'accord, que se passe-t-il ? Le transfert est-il bloqué ?

Mme le Maire : aujourd'hui, dans la mesure où les avis ne sont pas concordants, nous pouvons imaginer qu'il sera bloqué, c'est le Préfet qui décidera. Il y a deux solutions : soit il nous demande de rediscuter, de trouver un autre compromis, nous nous mettons d'accord et nous votons tous la même chose, soit il décide pour nous.

M. Pilet : il peut se prononcer en faveur des deux autres communes ?

Mme le Maire : il peut effectivement donner raison à Saint-Lys, ce qui serait pour le coup extrêmement choquant compte-tenu de la participation de Fonsorbes sur toutes les dernières années ; surtout qu'il existe cette délibération de 2011 votée à l'unanimité par l'ensemble des communes adhérentes au SIVOM à ce moment-là, dont les quatre en question.

Mme Krier : M. Couchaux, Maire de Bragayrac, a voté cette délibération.

Mme le Maire : alors qu'il a voté contre il y a une quinzaine de jours. Cette délibération de 2011 a donc été prise à l'unanimité des représentants des communes adhérentes à ce moment-là, dont entre autres les quatre. Aussi, pour nous, il était clair que c'était cette délibération qui devait s'appliquer. Nous avons accepté, dans le cadre de la négociation, de prendre en considération le prix d'achat de la Maison en 1995, soit 93 000 € me semble-t-il ...

Mme Krier : ... avec l'actualisation en euros, 90 000 €.

Mme le Maire : donc 90 000 € en 1995. Nous avons pris ce montant-là et l'avons proratisé à la population d'aujourd'hui, et avons considéré la plus-value réalisée, à savoir : le produit de la vente d'aujourd'hui, moins les 90 000 €, proratisé à la délibération de 2011, qui correspond approximativement à nos participations sur toutes ces dernières années. Cela nous a paru, avec Fontenilles, équitable.

Mme Krier : c'était aussi préconisé par l'ATD, que nous avions sollicitée ; elle nous a répondu que nous pouvions tenir compte de la moyenne des participations.

M. Pilet : la différence entre les deux propositions représente-t-elle des sommes importantes ?

Mme le Maire : oui, ce sont des sommes conséquentes, surtout que les deux communes se basaient sur la population de 1995. De ce fait, si la proposition de Saint-Lys est retenue, cette dernière se retrouverait avantagée puisque sa population était plus importante en 1995 que la nôtre. Pour Bragayrac, c'est quelques centaines d'euros, cela ne changerait pas. Par contre, Fonsorbes y perdrait beaucoup.

Nous vous transmettrons ces chiffres ultérieurement. D'ores et déjà, nous vous transmettons la délibération que nous vous proposons, basée sur le calcul que je viens de vous expliquer, à savoir 93 000 € répartis au prorata de la population 2017, avec la plus value calculée selon la délibération de 2011, ce qui donne les pourcentages suivants :

- 0,42 % pour la commune de Bragayrac
- 63,24 % pour la commune de Fonsorbes
- 16,96 % pour la commune de Fontenilles
- 19,38 % pour la commune de Saint-Lys

M. Pilet : sur ce point, je ne participe pas au vote parce que je n'avais pas tous les éléments. Il est dommage que nous ne les ayons eus que maintenant, j'aurais bien aimé lire la délibération avant. De plus, j'ai essayé de contacter des Élus de Saint-Lys pour avoir aussi leur point de vue, je n'ai pas réussi à les avoir. Je ne participe donc pas au vote. Avoir le projet de délibération avant m'aurait ...

Mme le Maire : ... oui, je suis d'accord avec vous. C'est pour cette raison que j'ai demandé à ce qu'il soit

photocopié, mais effectivement nous vous le donnons trop tard. De toute façon, nous en reparlerons, cela ne fait aucun doute.

M. Pilet : il conviendrait d'en rediscuter avec les communes environnantes, nous sommes amenés à travailler avec elles ...

Mme le Maire : ... sachez, M. Pilet, qu'en ce qui concerne Saint-Lys, qui s'estime flouée dans l'histoire, cela n'a strictement rien changé à la qualité des relations que nous avons avec elle et des relations que j'ai avec le Maire, M. Serge Deuilhé. Nous n'en sommes pas à nous arrêter là-dessus, nous ne sommes pas d'accord, soit, mais cela n'empêche pas que nous continuions à travailler ensemble. Nous nous sommes beaucoup rencontrés sur ce sujet, mais nous nous rencontrons également sur d'autres. Cela n'a en rien entaché à la qualité de nos relations.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités de dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	1 (M. Pilet)

29 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise.

M. Pilet : excusez-moi. Puisque nous parlions de l'intercommunalité, peut-être informer le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de l'intercommunalité, des Élus de la commune ont été nommés au sein d'instances.

Mme le Maire : nous avons été nommés au sein d'instances ? Je ne sais pas ...

M. Pilet : il me semble que ...

Mme le Maire : pour M. Marin ?

M. Pilet : oui.

Mme le Maire : effectivement, la nomination de M. Marin a été confirmée ...

M. Pilet : et Mme Krier pour le secteur économique.

Mme Krier : non, pour le SPIRE (Syndicat de Promotion Intercommunale des Ressources Economiques), en tant que suppléante.

Mme le Maire : cela dit, vingt délégués de l'Agglo ont été nommés au SPIRE : 10 plus 10 pour être en substitution de l'ex Communauté des Communes des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.

J'avais l'intention de reparler de l'Agglo pour vous rappeler, puisque je vous avais donné les dates, le Conseil Communautaire du 4 avril à Roquettes. Nous n'avons pas encore reçu l'ordre du jour, dès que nous l'aurons je vous le communiquerai comme nous l'avons fait pour le dernier Conseil.

30 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions connaître le nombre de permis de construire accordés en 2016 en différenciant les constructions individuelles et collectives, et en indiquant leur répartition sur les différents quartiers de la commune.

Mme le Maire : nous vous avons préparé un dossier, un plan, que nous allons transmettre aux trois groupes ... Vous avez les documents, vous allez pouvoir les regarder.

M. Pilet : par rapport aux estimations de 2016, est-ce que la commune est dans le respect des prévisions ?

Mme le Maire : elle l'est d'autant plus que l'état de la station d'épuration de Cantelauze interdit toute construction nouvelle sur le secteur dont elle traite les effluents. Il est difficile de comparer par rapport aux années où elle fonctionnait, et que la commune délivrait des permis sur l'ensemble du territoire. Là, c'est loin d'être le cas.

2. Mme le maire a-t-elle donné son parrainage à un candidat ?

Mme le Maire : la réponse est non. Mais il suffit d'aller voir sur le site du Conseil Constitutionnel.
Merci d'explicitier le choix.

Mme le Maire : je ne sais pas si nous avons à vous l'expliquer, mais je vais vous tout de même vous l'expliquer. Nous en avons discuté en Bureau Municipal : la décision prise par le Bureau Municipal, compte-tenu du mode de fonctionnement de notre groupe "Fonsorbes Citoyenneté", le choix retenu est celui de ne soutenir aucun candidat. Cela a été également confirmé par un vote qui a eu lieu au sein de l'association Fonsorbes Citoyenneté 2000.

Pouvez-vous nous indiquer si la Majorité municipale va se positionner lors des scrutins à venir (présidentielle et législatives) ?

Mme le Maire : pour le premier tour, la réponse est clairement non. Pour le 2^{ème} tour, si Marine Le Pen est présente, il est effectivement possible que nous prenions une position compte-tenu du danger, me semble-t-il ... afin, j'espère que nous sommes tous d'accord autour de cette table pour estimer qu'elle représente un danger pour notre pays et notre démocratie. Donc, il est fort probable, effectivement, que nous nous positionnions sur ce 2^{ème} tour.

M. Pilet : vous parlez des deux scrutins, présidentielle et législatives ?

Mme le Maire : pour les législatives, nous aviserons en fonction également des candidats présents au 2^{ème} tour. Pour autant, chacun d'entre nous autour de la table est parfaitement libre, nous savons que dans notre groupe nous avons des opinions politiques qui ne sont pas les mêmes ; comme dit M. Chouard, "proches mais différentes". De ce fait, il n'y aura aucun soutien apporté par la Majorité fonsorbaise à quelque candidat que ce soit, et nous aviserons pour le 2^{ème} tour là aussi.

M. Pilet : par rapport à la première partie de la question sur le parrainage, est-ce que vous avez, dans vos discussions, réfléchi à porter le parrainage sur un petit candidat, sans qu'il n'y ait de liens avec une quelconque idéologie ou pensée politique ?

Mme le Maire : c'est une question qui a été posée, certains l'ont proposé. La majorité d'entre nous ne l'a pas souhaité. Aussi, ayant un fonctionnement qui se veut démocratique au sein de notre groupe, la décision majoritaire l'a emporté.

M. Pilet : merci.

31 - INFORMATIONS DIVERSES

Muretain Agglo

Mme le Maire : cinq commissions ont été créées au sein du Muretain Agglo : "développement et mobilité", "services à la personne", "finances", "valorisation des déchets", "voirie et aménagement". Il y aura un représentant par commune, qui sera choisi en fonction de l'ordre du jour de la commission qui sera transmis quinze jours avant. Nous ne voterons pas cette fois-ci pour désigner quelque représentant que ce soit. Les représentants seront choisis en fonction de leurs compétences et des sujets qui seront traités.

M. Pilet : j'ai été surpris par les indications qu'a données M. Mandement, à savoir que les personnes qui siègent dans ces commissions devaient être porteuses de l'avis de la majorité du Conseil Municipal. Aussi, quelle est la place de l'Opposition et du débat "contradictoire" puisque les personnes qui seront désignées seront désignées pour être porteuses de la parole de la Majorité municipale et donc "quid" de la participation des Élus de l'Opposition dans ces travaux.

Mme le Maire : effectivement, ce sera compliqué de mettre cela en place parce que ce serait un Conseil Municipal supplémentaire à prévoir dans les quinze jours avant les commissions de l'Agglo. Mais cela peut être éventuellement discuté, une fois que nous aurons les sujets, dans les commissions en fonction des sujets qui seront traités.

M. Pilet : je parlais pour Fonsorbes, mais pas que pour Fonsorbes par rapport à la démocratie. Je trouvais étonnant même qu'au niveau du Conseil Communautaire il n'y ait pas plus de réaction là-dessus pour dire qu'il y ait au moins des membres désignés de l'Opposition.

Mme le Maire : l'idée est de porter la position de la commune sur un certain nombre de sujets, si possible par rapport au calendrier. Car vous comprenez bien que nos calendriers à tous sont contraints. Si nous avons les sujets suffisamment tôt pour que les commissions puissent les étudier et à en débattre, il n'y a pas de problème sur le fait que ce sera fait. Maintenant, nous ferons avec les calendriers qui nous seront imposés.

Prochaine séance du Conseil Municipal

Mme le Maire : le prochain Conseil Municipal est prévu le 4 mai.

Avez-vous des points particuliers à soulever ?

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : à propos de la présence des Élus aux bureaux de vote, n'y a-t-il pas quelque chose à dire sur ce point ?

Mme le Maire : je pense que cela a été dit, écrit. Geneviève (Mme Voisin), veux-tu ajouter quelque chose ?

Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : non, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que l'une des missions des Conseillers Municipaux est d'aider à la tenue des bureaux de vote ; cela fait partie des missions obligatoires des Conseillers Municipaux.

Mme le Maire : rien d'autres à soulever ? Très bien, je vous remercie. Merci encore pour la richesse du débat que nous avons eu tout à l'heure. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 26.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
BOBO Françoise



